Commission Départemental de l'Arbitrage
Section Technique – Lois du Jeu
Le mardi 24 novembre 2026 (en visioconférence)

Président : M. BERNARD Christian
Membres : M. RACOUET - M. PILLET – M. GUILLEMOT

Match du 22 novembre 2026 – STE ANNE D'AURAY 2 / PLOEREN US 2
Arbitre : M. LEVASSEUR Julien

Réserve technique déposée par le club de PLOEREN US.

La section lois du jeu :

Après les pièces jointes au dossier, jugeant en 1 ère instance.

Sur la forme :

Dit la réserve irrecevable.

Une réserve technique doit être déposée sur le terrain au moment des faits reprochés avant la reprise du jeu (règlement généraux art 71)

La commission transmet sa décision à la commission compétente pour suite à donner.

Le président de la section
M. BERNARD Christian

Bernard